
CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

Le Conseil Economique, Social et Environnemental de la Nouvelle-Calédonie, CESE-NC
représenté par **Monsieur Daniel CORNAILLE**
Président

Et

La Chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie, CCI-NC
représentée par **Madame Jennifer SEAGOE**
Présidente

La Chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie, CA-NC
représentée par **Monsieur Gérard PASCO**
Président

La Chambre de métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Calédonie, CMA-NC
représentée par **Monsieur Daniel VIRAMOUTOUSSAMY**
Président

Préambule

La présente convention s'inscrit dans le cadre de l'organisation d'échanges d'analyses et de documents communicables d'une part, et la tenue de réunion trimestrielle entre le Conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie, la Chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie, la Chambre de métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Calédonie et la Chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie, d'autre part.

Les quatre organismes souhaitent formaliser cette démarche par la signature d'une convention de partenariat.

1. Objet de la convention

Le CESE NC, la CA NC, la CMA NC et la CCI NC, sont quatre organismes tournés vers l'aide à l'élaboration des stratégies du développement, et vers les débats sur de grands sujets sociétaux.

La présente convention décline les actions retenues par les partenaires en vue de renforcer leur collaboration.

Les signataires s'engagent à développer des actions communes autour des axes suivants :

- Connaissances réciproques des services et des missions ;
- Échanges d'informations ;
- Études de sujets en commun dans le cadre d'autosaisines du CESE NC.

Axe 1 Connaissance réciproque des services

Le CESE NC, la CA NC, la CMA NC et la CCI NC échangent l'ensemble des informations nécessaires à une meilleure connaissance réciproque des services et à une collaboration renforcée. Ces documents (organigrammes, listes de contacts), dans la mesure où ils sont nominatifs, seront mis à jour de manière périodique et en tout état de cause au moins une fois par an.

Axe 2 Echanges d'informations

Le CESE NC émet notamment des avis sur des grandes politiques publiques et les orientations dans les domaines relevant de sa compétence. Il peut en outre de sa propre initiative émettre un vœu sur toute question d'intérêt local relevant de l'action économique, sociale, culturelle ou environnementale. Il réalise des études prospectives pour anticiper les évolutions et aider à l'élaboration des stratégies de développement local.

Le CESE NC informe la CA NC, la CMA NC et la CCI NC de la mise en ligne de ses productions, avis ou études.

La CA NC, la CMA NC et la CCI NC informe le CESE NC de la mise en ligne de leurs rapports et diverses actions menées sur des sujets les concernant.

Plus largement, chacune des parties s'engage à transmettre aux autres parties toute information qu'elle juge utile et qui n'est pas soumise à la confidentialité, notamment les rapports d'activité.

2. Le pilotage et le suivi du partenariat

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction.

La réalisation des actions définies par la présente convention sera assurée par une rencontre trimestrielle entre les parties. Au cours de cette réunion, les quatre partenaires pourront échanger sur des thèmes susceptibles d'être pris en compte pour leurs programmes de travail réciproques.

3. Les référents de la charte

Dans chaque entité signataire, un référent a été nommé à savoir : le secrétaire général du CESE NC, le directeur général de la CA NC, le secrétaire général à la CMA NC, et le directeur général de la CCI NC.

Fait à Nouméa, le -9 JUIN 2017

Le président du Conseil économique
social et environnemental
de la Nouvelle-Calédonie



Daniel CORNAILLE

Le président de la Chambre d'agriculture
de Nouvelle-Calédonie



Gérard PASCO

Le président de la Chambre de métiers
et de l'artisanat de Nouvelle-Calédonie



Daniel VIRAMOUTOUSSAMY

La présidente de la Chambre de commerce
et d'industrie de Nouvelle-Calédonie



Jennifer SEAGOE